

COMMUNE DE MOGNEVILLE

DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DU CHEMIN RURAL N°21 DIT «CHEMIN BLANC»

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 14 novembre 2019, le Maire de Mogneville a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de déclassement du domaine public du chemin rural n°21 dit «Chemin Blanc».

Monsieur Jacques ALAURENT a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire l'enquête sur le projet susvisé.

L'enquête se déroulera en mairie de Mogneville du lundi 02 décembre 2019 au lundi 16 décembre 2019 aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, soit le lundi de 9h00 à 11h30 et entre 14h30 et 17h30, le mardi de 14h30 à 17h30, le jeudi de 9h00 à 11h30, le vendredi de 9h00 à 11h30 et entre 14h30 et 17h30.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de Mogneville le lundi 02 décembre 2019 de 10h00 à 12h00 et le lundi 16 décembre de 10h00 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie de Mogneville (sur support papier et sur un poste informatique), et sur le site internet de la commune dont l'adresse est la suivante: <http://www.mogneville60.com/>

Le public pourra formuler ses observations, soit en les consignant sur le registre ouvert à cet effet en mairie, soit en les adressant au commissaire-enquêteur pendant le délai d'enquête, par voie postale en mairie de Mogneville (4 Place Jean Jaurès, 60140 MOGNEVILLE), ou par voie électronique à l'adresse suivante: mogneville.mairie@wanadoo.fr.

Le commissaire-enquêteur visera ces observations et les annexera audit registre.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie de Mogneville aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat pendant 1 an, et seront publiés sur le site internet de la commune (<http://www.mogneville60.com/>).

Le projet de déclassement du domaine public du chemin rural n°21 dit «Chemin Blanc» sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Fait à Mogneville,
le 14 novembre 2019
Le Maire
Michel DELAHOCHÉ